



## **COMMUNIQUE DU 11 FEVRIER 2020**

### **Le HCE s'oppose fermement à la proposition d'aidant.es sexuel.les pour les personnes handicapées.**

Le HCE s'oppose fermement à la proposition d'aidant.es sexuel.les pour les personnes handicapées. Légaliser l'achat de services sexuels serait contraire à notre législation contre l'achat de prostitution.

La création d'aidant.e.s sexuel.les, c'est-à-dire d'hommes mais surtout de femmes, formé.es et employé.es pour fournir des « prestations » sexuelles, est une forme de légalisation de la prostitution alors que la France s'est engagée à combattre l'exploitation sexuelle des êtres humains.

Le HCE rappelle que l'une de ses anciennes membres, la regrettée Maudy Piot, qui fut présidente de l'association *Femmes pour le dire Femmes pour agir*, déclarait que « la notion d' « aidant.es sexuel.les » est une mauvaise réponse à un vrai problème : celui des personnes lourdement handicapées qui veulent vivre leur sexualité d'hommes et de femmes dans l'authenticité et la dignité et pouvoir créer une relation amoureuse. Poser comme principe qu'il y a une sexualité spécifique des personnes handicapées qui réclame une réponse spécifique est une erreur et conduit – une fois de plus – à la ghettoïsation du handicap. »

Le HCE exhorte le gouvernement à ne pas dissocier la légitime aspiration de toute personne, quel que soit son état de santé ou de handicap, à une vie affective et sexuelle dans le respect de l'autre combat contre l'exploitation des êtres humains et la marchandisation des corps.